

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Faible mise en œuvre des budgets

À quoi ont servi tous ces milliards prévus dans les budgets du Ministère de la Santé et de la Population et du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique ?

POINTE-NOIRE, 12 MAI La COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Faible mise en œuvre des budgets

À quoi ont servi les milliards prévus dans les budgets du Ministère de la Santé et de la Population et du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique ?

POINTE-NOIRE, 12 MAI (PCQVP Congo). La Campagne Publiez ce que vous payez Congo (PCQVP) s'interroge dans un rapport à publier le 13 mai 2025 à Brazzaville, sur l'insuffisance et la mauvaise qualité de les offres de santé publique, d'eau et d'électricité, alors que le budget national 2023 laisse transparaître d'importants investissements d'un montant global de plus de 74 milliards de francs CFA, l'équivalent de plus de 112 millions d'euros dans ces secteurs, une situation qui cache mal des pratiques comme l'absence de suivi et le manque de transparence.

Ce rapport porte sur le suivi des investissements publics dans les secteurs de la santé, l'énergie et l'hydraulique au Congo. Il est le résultat d'une étude menée de juin à août 2024 dans plusieurs départements du Congo. Ce travail d'investigation a été réalisé en six étapes dont la recherche documentaire, la collecte des données auprès des institutions intervenant dans le secteur de la santé, de l'hydraulique et de l'énergie, l'analyse des dites données ainsi que les visites de terrain.

Les équipes de PCQVP Congo ont ainsi suivi 179 projets d'un montant prévisionnel de quelque 74 milliards de francs CFA comme indiqué dans la loi de finances 2023. **Soit 52 073 141 729 pour le ministère de la santé et de la population et 22 541 300 000 pour le ministère de l'énergie et de l'hydraulique.**

Des résultats de cette observation montrent un contraste entre les fonds prévus et les réalisations sur le terrain. En effet, sur les 179 projets suivis, à peine 9 % sont

achevés et fonctionnels. C'est le cas de la station d'épuration des eaux usées du CHU de Brazzaville et l'acquisition des équipements pour les districts sanitaires du département de la Sangha.

Dans le secteur de l'énergie et l'hydraulique, le rapport fait état de la réhabilitation du siège et la modernisation des aires de stationnement du ministère de l'énergie et de l'hydraulique.

PCQVP Congo a également constaté que 4% des projets sont achevés mais demeurent non fonctionnels et 7 % sont en cours de réalisation et 3 % « exécutés en dehors de leur exercice budgétaire ».

En revanche, l'étude épingle 68 % de projets non démarrés, bien que ces projets soient inscrits dans le budget d'investissement 2023.

Quant aux projets dont PCQVP Congo n'a pu obtenir d'informations, ils sont estimés à 1 %.

Cette absence d'information prévient la traçabilité des décaissements, limite l'opportunité de comparer les données et d'évaluer les efforts du gouvernement dans l'amélioration des offres sanitaire, énergétique et hydraulique.

« Il est particulièrement difficile d'admettre les difficultés rencontrées par les communautés en matière d'accès effectif aux soins de santé, à l'eau et à l'électricité, lorsque les décideurs manquent à leur devoir de redevabilité et que des milliards de f cfa manquent au décompte, parce que non décaissés ; ceci interpelle la conscience nationale sur l'utilisation faite de ces montants. » a dit Christian Mounzeo, Coordonnateur National de PCQVP Congo

A ce stade, PCQVP Congo s'interroge et soulève en conséquence quatre préoccupations fondamentales, à savoir :

- 1- Pourquoi le gouvernement prévoit-il autant de projets alors qu'il est conscient qu'en raison de la crise économique, il pourrait ne pas être en mesure de les exécuter ? Cette préoccupation est consécutive à l'arrêt de plusieurs projets dont Quantum destiné à favoriser l'assainissement et l'adduction d'eau dans les villes de Loudima et de Pointe-Noire. On constate en effet ici que l'état congolais ne verse pas sa contrepartie alors que son partenaire de la BADDC a déjà versé la sienne.
- 2- L'analyse du rapport impute cet état de choses à la lenteur dans le processus de passation des marchés publics. C'est le cas du projet de réhabilitation de la direction générale du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) à Brazzaville ; due très souvent à la réticence de plusieurs opérateurs économiques à postuler aux appels d'offres, cette lenteur a plusieurs conséquences dont l'exécution des projets hors processus budgétaires.

- 3- PCQVP Congo exprime également sa profonde préoccupation quant à la reconduction tacite des projets non achevés, une pratique très courante dans le pays. Les centres de dialyse de Brazzaville et de Pointe-Noire figurent parmi les exemples les plus éloquents de ce phénomène. PCQVP Congo est donc en droit de s'interroger sur le sort de ces projets lorsqu'on sait qu'un autre centre de dialyse a été érigé dans l'enceinte du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHUB) en partenariat avec des opérateurs privés. Sur le plan de l'énergie et de l'hydraulique, on peut citer le projet d'électrification de certaines villes comme Yaya dans le département de la Lékoumou, Maloukou dans le département autonome de Brazzaville et Ewo dans le département de la Cuvette-Ouest (raccordement au département voisin de la Cuvette).
- 4- Enfin la disparition des projets non achevés du budget interroge, car rien n'explique pourquoi les projets non achevés cessent de figurer dans le budget... Parmi les projets ayant suscité cette préoccupation, se trouvent en bonne place l'hôpital de base de Ouenzé à Brazzaville et la construction de la direction des infrastructures et équipements médicaux (DIEM).

Toutefois, au regard de ce qui précède, la situation identifiée depuis le premier rapport de 2024 est davantage préoccupante dans la mesure où chaque année la loi de règlement confirme l'utilisation des fonds prévus pour ces projets.

Ce qui suppose qu'en dix ans, le gouvernement a investi beaucoup d'argent sans qu'il n'y ait eu d'amélioration probante de l'offre de santé publique et en matière de fourniture d'eau et d'électricité.

Recommandations

Dans sa dixième étude de suivi des investissements publics, la coalition PCQVP Congo réitère ses demandes et propositions consignées dans ses précédents rapports. Elle se réjouit des signaux forts lancés par le MSP en termes de facilitation et respect de ses engagements consignés dans le protocole d'accord de janvier 2021. En revanche, Elle déplore les obstacles rencontrés dans les démarches entreprises auprès de l'ARMP, de la DGTP, des partenaires techniques et financiers intervenant dans les secteurs de la santé, de l'Energie et l'Hydraulique et des institutions bancaires. Ainsi, elle demande :

Au gouvernement de façon générale de :

- veiller à ce que les informations relatives aux finances publiques (Budget codifié, situation de crédit ou décaissement) soient accessibles et disponibles sur les sites web du ministère des finances et de tous les autres ministères ;

- Mettre en œuvre les dispositions de la loi N° 10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques en :
 - Assurant la publication de l'information et des documents budgétaires sur le site web des institutions compétentes (Art 63) ;
 - Appuyant les initiatives des médias et de la société civile sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques (Art 67).
- Mettre en œuvre les dispositions de la loi n°44-2024 du 2 décembre 2024 portant création du registre d'identification des bénéficiaires effectifs des personnes morales en République du Congo.

Au Ministère de Santé et de la Population, celui de l'Energie et l'Hydraulique de :

- Divulguer sur leur site web le taux d'exécution des budgets et les réalisations y afférentes ;
- Renforcer la communication sur l'information budgétaire avec les directions départementales ou interdépartementales ;
- Mettre en place, de manière formelle, une équipe collaborant avec la société civile en matière de partage des informations budgétaires.

Au ministère de l'Economie et des Finances de :

- S'assurer de la disponibilité des ressources et de la facilitation des procédures de décaissement des fonds ;
- Réguler la programmation des décaissements par le trésorier payeur général, en fonction des ressources disponibles en vue de l'efficacité de la dépense publique dans les deux secteurs ciblés ;
- Cartographier tous les opérateurs n'ayant pas exécuté leur marché après perception des fonds,

Aux institutions bancaires, partenaires techniques et financiers en programme avec le Congo de :

- Ne pas cautionner l'opacité, mais de communiquer sur les projets qu'ils financent afin de permettre aux citoyens de s'approprier des informations leur permettant de demander des comptes aux décideurs.

Aux Commissions économies et finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat de :

- Suivre la situation des crédits disponibles pour l'exécution des projets inscrits au budget et de s'assurer de leur réalisation ;
- Susciter l'intérêt du gouvernement pour des projets réellement financés, mais non exécutés.

Aux parlementaires de :

- Voter des budgets en tenant compte des ressources et des besoins prioritaires à couvrir ;
- S'assurer de l'existence des structures pour lesquels l'équipement est envisagé
- Suivre l'exécution des projets prévus dans leur localité respective ;
- Identifier les projets à problèmes et à l'abandon en vue de susciter leur finalisation et mise en service ;
- Collaborer avec les observateurs de PCQVP Congo pour améliorer l'efficacité des dépenses des secteurs ciblés ;
- Créer une commission permanente chargée de suivre les investissements publics, cartographier les projets à l'abandon et susciter leur achèvement.

À l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de :

- Publier les informations sur le processus de passation des marchés publics sur leur site web pour en faciliter l'accès ;

À la Direction Générale du Trésor Public de :

- Mettre à la disposition du public des données sur les paiements effectués au profit des attributaires des marchés ;
- Publier le taux de décaissement des budgets des ministères.

À la Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques de :

- Veiller à l'application des dispositions du code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques sur la divulgation des informations budgétaires
- Vérifier la mise en œuvre du code de transparence, notamment sur l'accès à l'information de la société civile et des journalistes.

- Exiger la divulgation et l'accessibilité des informations sur les propriétaires réels des entreprises en charge des marchés publics sur différents portails web

À la Haute Autorité de lutte contre la corruption (HALC) de :

- Interpeler les opérateurs des projets dont les financements ont été décaissés mais qui ne sont pas réalisés ;
- Saisir la justice et communiquer sur les cas avérés de détournement pour que l'opinion soit éclairée sur ces situations.

Aux Responsables de formations sanitaires de :

- Coopérer avec les observateurs déployés par PCQVP Congo lors de la collecte des données.

Aux Membres des groupes locaux de suivi des investissements publics de :

- Saisir des descentes parlementaires des élus comme opportunité pour échanger sur l'état de lieux des projets et remonter les besoins à intégrer dans le budget.

Aux médias de :

- Disséminer les résultats des études de PCQVP Congo et d'interpeller les décideurs sur les dysfonctionnements déplorés.

Publiez Ce Que Vous Payez- Congo est une plateforme d'organisations de la société civile congolaises engagées depuis 2002 dans le plaidoyer en faveur de la transparence et la gestion responsable et redevable des finances publiques.

Contacts presse :

Christian MOUNZEO, Coordonnateur de Publiez Ce Que Vous Payez Congo
Tél : +242050198501

Brice MACKOSSO, Secrétaire Permanent, Commission Justice et Paix (CJP)
Tél : +242 05 557 90 81

